



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA

Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : PATRIMOINE

Réhabilitation et extension du Centre de Développement Chorégraphique National "Le Dancing" - Promenade des Lochères – Acquisition d'un terrain

Il est rappelé que par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2023, la Ville a décidé notamment d'approuver le projet de réhabilitation et d'extension du Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN) Le Dancing, situé 6 avenue des Grésilles et promenade des Lochères.

Cette décision est intervenue sous réserve de l'acquisition préalable d'un terrain mitoyen appartenant à l'Association Diocésaine de Dijon. En effet, la faisabilité de cette opération est conditionnée à l'adjonction de cette emprise de terrain, située promenade des Lochères.

Afin de permettre la réalisation de cet équipement innovant et structurant dédié à la danse et la création chorégraphique et compte tenu des enjeux de développement de l'offre culturelle, ainsi que de maintien d'un tel équipement public dans le quartier, lesquels ont été largement partagés par l'Association Diocésaine, celle-ci a accepté de céder à la Ville le terrain nécessaire.

En conséquence, il est proposé d'acquérir l'emprise de terrain correspondante, d'une superficie de 841 m², moyennant le montant de 166 000 € HT, conforme à l'évaluation consultative du Service du Domaine et aux données du marché immobilier local.

Il est également précisé que la cession de ce terrain impose la réalisation de travaux de réaménagement des emprises demeurant la propriété de l'Association Diocésaine. Ces travaux étant directement induits par le projet de la Ville, il est proposé d'attribuer à l'Association Diocésaine une indemnité accessoire et définitive d'un montant de 53 923,80 €, correspondant à ces travaux et au chiffrage effectué par une entreprise spécialisée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de procéder** à l'acquisition sur l'Association Diocésaine de Dijon – 20 rue du Petit Potet – CS 57989 – 21079 Dijon Cedex, d'une emprise de terrain située promenade des Lochères, cadastrée section BD n°119P, d'une superficie de 841 m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié et moyennant le montant de 166 000 € HT, augmenté d'une indemnité accessoire d'un montant définitif de 53 923,80 € correspondant aux travaux de réaménagement rendus nécessaires par cette acquisition ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN